

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

A BONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVASIS, en face le Lavoir Public.

*INSERTIONS:*Annonces, la ligne _____ 0 fr 30
Réclames, — 1 00

Ce n'a pas été assez pour le sieur Roberdeau des camouflets des St-Pierrais. Il lui en fallait des Gouvernements !

Qui ne se souvient de l'opposition acharnée de maître Roberdeau à l'acheminement de nos malles par la voie de New-York ? . . . Par New-York, ce serait beaucoup trop long ! On ne recevrait de lettres que tous les 6 mois ! Puis, les compagnies anglaises, y compris celle qui a notre service local en mains, étaient si gentilles ! . . . Si les malles prenaient le chemin de New-York, les passagers le prendraient également et, un chemin de le se construisant au Cap Breton, ces mêmes passagers débarqueraient sans doute à Sydney, pour se rendre, à New-York, par la voie la plus courte ! ? . . . Quelle partie pour cette compagnie Corbett, si chère au sieur Roberdeau ! Au diable les intérêts St-Pierrais ! Dussent-ils périr, il fallait à tout prix empêcher malles et gens de prendre le chemin de New-York et rapports sur rapports furent adressés en conséquence au Ministère des colonies.

Est-ce le Ministère qui a compris de quel côté était la raison ou s'est-il trouvé quelque personnage assez influent pour faire prévaloir les intérêts de la colonie contre ceux d'étrangers, amis, protecteurs ou protégés du petit Roberdeau ? . . .

La conclusion a toujours été telle, que depuis l'automne dernier, nos malles ont pris le chemin de New-York et que les voyageurs peuvent faire le voyage de St-Pierre au Hayre en treize ou quatorze jours.

Roberdeau a eu une accès de rage en apprenant cette décision du Ministère et la terre a continué son évolution. —

Et voilà qu'aujourd'hui le gouvernement Canadien fait acheminer ses malles de et pour l'Angleterre, par New-York !

Il abandonne ses propres lignes (celles si chères à notre Roberdeau) pour avoir recours à celles des États-Unis !

Pourquoi ?

Parce que les Canadiens ont porté, sur la vitesse des bateaux des lignes « Allan » et « Dominion », le jugement que les St-Pierrais ont rendu sur les capacités administratives du sieur Roberdeau.

Etc.

PRÉTS ET EMPRUNTS.

Il vous est arrivé quelquefois, n'est-ce pas, de prêter des livres à vos amis ? Dites-moi si on vous les a rendus ! — Heu ! je connais votre réponse ! En fait de meubles possession vaut titre et tout en conservant le sien le roman que vous aviez obligamment confié à Pierre, est passé aux mains de Paul, s'est trouvé un beau jour en celles de Jacques et finalement a disparu de la circulation sans laisser de traces.

Comme tout le monde est plus ou moins victime de ce procédé cavalier qui aboutit à brève échéance à la volatilisation totale des bibliothèques les mieux garaies et comme tout le monde aussi le pratique, on n'entend jamais une plainte, chaque dépourvu étant doublé lui-même d'un dévaliseur. Ce qui n'empêche pas que la chose est extrêmement désagréable pour les gens arriérés qui en sont encore à la maxime : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ».

Ainsi, votre serviteur reçoit d'un libraire Parisien, au fur et à mesure de leur publication, les ouvrages marqués au bon coïncidence ; il s'en régale, lui d'abord, puis, en égoïste manié qu'il est, quand un visiteur assoiffé d'actualité — plutôt que de vermouth, car on n'en boit guère chez lui — lui demande ce qu'il y a de nouveau, — il ne l'aura plus, vous pouvez le croire — la naïveté de lui offrir soit la dernière étude du comte d'Hérisson, soit le dernier pamphlet d'Edouard Drumont l'antisémite. — Eh bien ! cinquan-

te fois sur cent, le volume, d'emprunteur en emprunteur va si loin, qu'il reste en route, probablement déchiqueté au coin d'un bois, ou jeté dans une malle comme un simple cadavre d'huiissier.

J'en suis navré. Mais avant de vouer aux Géminons ceux — et ils sont nombreux — auxquels j'ai eu trop souvent la faiblesse de dire : « Distillez-moi ce Maupassant ! Emportez donc ce bijou de Catulle Mendès Tenez ! voici le tome 4^e des Mémoires de Talleyrand ! » et qui m'ont remercié de la façon que vous savez maintenant, je leur adresse un chaleureux appel et je les conjure de mettre un terme au sans-gêne coupable avec lequel ils traitent ma propriété. Qu'ils me restituent mes livres ! Et pour le cas où ils n'oseraient plus reparaitre devant moi, je leur promets de m'abstenir de toute observation amère et de tout reproche ; l'amnistie sera complète, quand bien même il s'agirait de « MONT-ORIOL » qui depuis près de deux ans a quitté mon logis pour aller vagabonder follement en ville.

Le sacrifice, d'ailleurs, quelque pénible qu'il paraisse, ne sera pas sans compensation, car il est parfaitement possible, Dieu me pardonne, que sur ce chapitre, en dépit de mes airs de moraliste, j'ait comme les camarades, quelques peccadilles à mon passif.

F. COUTURIER.

PROMETTRE ET TENIR.

Des farceurs, comme il n'en manque pas sous la calotte des cieux, ont prétendu dans le temps que M. Roberdeau occupait ses loisirs à faire de la littérature, pour hériter les palmes académiques, dans un ouvrage ayant pour titre : l'art de tout promettre et de ne rien tenir.

Nous n'étions pas assez dans l'intimité de notre ex-gouverneur pour savoir s'il a mis la dernière main à son œuvre et si, a



son arrivée en France, il doit la livrer à un imprimeur en quête de travail. Nous serions curieux quand même d'en connaître le fond et la forme.

Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que M. Roberdeau a largement mis en pratique sa maxime de toujours promettre et de ne jamais tenir. C'est aujourd'hui, après le départ de ce haut fonctionnaire, que les coeurs s'épanchent et que le mécontentement se donne libre cours. Et chacun de reconnaître un peu tard mais avec une certaine dose de philosophie qu'il n'est pas le seul à avoir été refait, à avoir été joué.

D'après une statistique bien établie, on compte déjà plus de cinquante électeurs auxquels une place de gardien de phare avait été promise; presque autant pour une place d'écrivain à la douane, de même pour un emploi de douanier, de même pour un poste de matelot à la Direction du Port, etc. etc. etc.

Tout ce que l'on demandait aux sollicitateurs, c'était qu'ils ne fussent pas les partisans de Paul ou de Théodore, c'était de ne pas faire une fausse application de ces prénoirs qui sont également ceux de M. Feillet et qui ont chance d'être réintégrés au calen rier et ainsi d'être fêtés. Le truc étant connu de tous, chacun y allait de son petit boniment et obtenait la promesse formelle, qui d'une place d'écrivain, qui d'un emploi de douanier, qui d'un poste de matelot, qui d'un poste de gardien de phare, qui d'un post de pompeur au siphon de Richepomme, qui d'un poste de facteur, etc., etc., etc.

Et chacun de se séparer content, l'un d'avoir la certitude d'une place enviée depuis longtemps, l'autre de se faire tant de partisans à si bon marché. C'est surtout aux environs du dix huit janvier que les promesses pleuvaient presque aussi dru que les bulletins des candidats; il est vrai que c'était le moment phychologique de faire l'application du principe de toujours promettre.

Tout allait donc pour le mieux, les tiraillements ne pouvant se produire qu'à la liquidation des promesses, qui, bien entendu ne se faisaient que quelques jours avant le départ afin d'abuser les gens jusqu'à la dernière heure. Une fois parti, on se souciait comme d'une guigne des contents et des mécontents, qui seraient mis pêle-mêle et indéfiniment dans le même sac de l'oubli et de la risée avec l'étiquette «adioussias».

Où le coup d'œil de la curée a été grotesque et en même temps instructif, c'est en voyant les efforts des soi-disant grands électeurs venant réclamer le prix convenu, la réalisation des promesses à eux faites en faveur d'un neveu, d'un gendre, d'un

beau frère, d'un cousin, d'un frère, d'un ami, etc.

Le mérite et les services n'ont été pour rien dans la distribution, mais les menaces à pleine voix de faire voir au grand prometteur de quel bois l'on se chauffait ont surtout enlevé le morceau. Voilà pourquoi il y a tant de mécontents, qui malheureusement n'ont pas pris garde que les promesses électorales son' les moins réalisables de toutes celles que l'on peut faire. A bon entendeur salut et consolation.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE.

La Société Artistique de Saint-Pierre est aujourd'hui complètement et définitivement organisée. Nous publierons ultérieurement ses statuts et la liste de ses adhérents. Il est superflu d'ajouter que nous lui souhaitons le meilleur succès; elle est digne à tous égards d'être encouragée et soutenue et le *Patriote* ne lui marchandera jamais son concours. Que nos lecteurs veuillent bien ne pas perdre de vue que ce sont les cotisations des membres honoraires qui sont, en quelque sorte, l'aliment de résistance de la caisse d'une société, et qu'ils se hâtent de se faire inscrire. Bonne œuvre et bon placement, ils réaliseront ainsi un double objet. Bonne œuvre parce qu'une partie du produit des représentations ira aux Pauvres; bon placement, parce que les pères de famille auront désormais à leur portée et surtout à celle de leurs enfants une distraction élevée et morale.

ENCORE A. N.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer. Nous espérons ainsi n'avoir plus à nous occuper du fameux mouchoir A. N. son propriétaire ayant bien voulu répondre à l'appel de notre rédacteur.

Monsieur le directeur-gérant du Patriote,

Votre journal, emboitant le pas sur la « Feuille Officielle », fait quelque bruit autour d'un mouchoir de poche, aux initiales A.N., trouvé dans une cave de la rue Hautefeuille et prie le propriétaire de se faire connaître.

Le propriétaire, c'est moi.

Donc, « mouchoir d'homme ! »

Si je le déclare, ce n'est pas pour toucher la récompense promise, car je la refuse, mais pour rendre la tranquilité aux ménages que mon malheureux mouchoir pourrait avoir troublés.

J'ai d'autant moins de mérite à faire cette déclaration que je ne suis pas marié et que je n'ai nulle envie de l'être.— C'est un genre de suicide qui ne m'a jamais convaincu.

Célibataire, je n'ai donc pas à craindre les reproches d'une légitime et j'en suis arrivé à ne plus entendre ceux de ma cuisinière.— Dieu sait cependant les seies quelle me monte!

La « Feuille Officielle » ayant insinué que le propriétaire du mouchoir A.N. pouvait avoir été la cause involontaire de l'incendie dont il a été question, veuillez annoncer que la chose est impossible: je suis allé dans la cave Hautefeuille, pour la dernière fois, l'avant-veille de l'incendie et c'est ce jour là que j'y ai laissé mes malheureuses initiales accusatrices.

Peut-être se trouvera-t-il des indiscrets désireux de savoir ce que j'allais faire dans cette cave de la rue Hautefeuille, cave ouverte à tout venant, dit la « Feuille Officielle ?....

Vous voudrez bien leur répondre que ça... c'est l'affaire de

votre dévoué serviteur,

AMOUR NOZPALDIRE.

AU SÉNÉGAL.

Nous avions bien raison de dire qu'il était temps, grand temps même, que M. Roberdeau aille rejoindre son poste tant envie du Sénégal.

En effet, voici ce que nous apprend un journal bien généralement bien informé les « Tablettes des deux Charentes »: *M. H. Gerville-Réache, gouverneur de la Guyane, serait appelé au gouvernement du Sénégal en remplacement de M. de Lamothe dont la position est devenue impossible à Saint-Louis.* Décidément M. de Lamothe ne passera pas à la postérité avec le renom d'un administrateur de haute lignée. Si ses talents administratifs à St-Pierre ont été méconnus, que dira-t-on de nos amis du Sénégal qui n'ont pu les supporter six mois.

Il est vrai que M. de Lamothe s'était habitué à aller vite en besogne; pour un rien et du premier coup il mettait les deux pieds dans le plat de peur de manquer l'effet cherché. Tels sont les gens qui ne peuvent attendre au lendemain pour

étalement au grand jour leur incapacité. Ce petit inconvénient a ce grand avantage pour les masses, de les fixer immédiatement sur la valeur intrinsèque du nouvel administrateur et de dépuiller aussitôt ce dernier du prestige de l'insuffisance.

La note des Tablettes nous fait supposer que la dissolution du Conseil municipal de St-Louis n'a point apporté les fruits que l'on attendait, et que, comme à St-Pierre le verdict blânable des électeurs a été le coup de grâce porté à M. de Lamothe: au moins que l'on n'aille pas nous le renvoyer même repentant; c'est tout ce que nous demandons.

C'est dommage que M. Roberdeau ne soit pas arrivé à temps, car avec l'habileté que nous lui connaissons, nous ne doutons pas un instant qu'il n'eût réussi à mettre tout hors d'état. Nous avons payé l'apprentissage de ces deux administrateurs d'occasion et nous avons été convaincus en les voyant à l'œuvre, que les deux faisaient la paire.

LES TERRE-NEUVIENS ET LE BAIT-BILL.

Trente-cinq bateaux de la côte de Terre-Neuve, goëlettes, sloops, esquifs, galopeurs, sont arrivés lundi sur notre rade, apportant du hareng, après avoir forcé la surveillance du vapeur du gouvernement de Saint-Jean.

Ils sont, paraît-il, groupés en syndicat et ont confié la direction de leur entreprise à un pêcheur de la Baie de Fortune, homme très énergique et très respecté. C'est, nous assure-t-on, le commencement d'une insurrection générale contre les dispositions prohibitives du Bait-Bill, et ces braves gens seraient décidés à verser leur sang si les autorités douanières Terreneuviennes se risquaient à agir. Une étroite solidarité, rendue plus complète encore par un serment solennellement prêté, les unirait et il devraient s'opposer même par la force, à toute velléité de répression.

Malheureusement ce coup d'audace n'a guère profité à notre colonie, la plupart des goëlettes locales étant parties depuis quelques jours pour les Bancs, et fort médiocrement approvisionnées d'appât. Nous ne serions donc pas étonnés que connaissant la situation le *Fiona* ne se fût opposé que pour la forme au passage des boëteurs, quitte à user, la prochaine fois, si l'opération se renouvelle, d'une sévérité d'autant plus efficace qu'elle sera inattendue.

SOCIÉTÉ MUSICALE.

La Société Musicale reprendra ses concerts d'été le jeudi de l'Ascension, 7 mai prochain, à l'issue des vêpres, si le temps le permet, sur la promenade du quai de la Roncière.

Messieurs les Membres honoraires recevront le programme de chaque séance.

C-V. L.

RIXES A TERRE-NEUVE.

Plusieurs capitaines suspendus.

A la suite d'une enquête sur des rixes survenues la nuit dernière sur le banc de Terre-Neuve entre plusieurs navires de Fécamp, M. le ministre de la marine a suspendu de leur brevet quelques capitaines pour un certain temps. Il a, en outre, défendu à quelque s brégargues d'embarquer à l'avenir en qualité d'officier ayant un droit quelconque à commandement.

Le département de la marine ne peut admettre que la qualité de *brégargue* comporte aucune autorité, ni que celle de *maitre de pêche ou second* confère pour la pêche une autorité quelconque sur les capitaines aux navires qui prennent ce titre.

D'autre part, nous savons que plusieurs capitaines terre-neuviens de Fécamp, embarqués depuis quelque temps, ont été suspendus pour s'être battus au banc de Terre-Neuve, à propos de pêche, et à coups de fusil. Toutefois il n'y aurait personne de blessé. Nous connaissons les noms, mais ne voulons pas les faire connaître.

La suspension ministérielle n'est d'aucun effet en ce moment, et ne pourra être appliquée qu'à St-Pierre ou au retour en France des terre-neuviens.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES.

A. LELANDAIS COIFFEUR.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son atelier dans la maison François Le Buf,

coins des rues

CARPILLETT et TRUGUET
en face la maison Béchet et Yon.

RÉPARATION DE PARAPLUIES

A VENDRE

Une maison à rez-de-chaussée comprenant huit pièces et deux magasins.

S'adresser à M. E. LARRALDE.

BOUCHERIE JOURDAN & FONTAINE

SUCCESEUR

AUGUSTE GIRARD

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE,

Quai de la Roncière.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'entrainement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux: là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous venons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par ans, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIEREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

REVUE NATIONALE

de
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00

Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

Saint-Pierre. — Imp. A. Lemoine.



PHARMACIE C.-V. LIORAT.

COFFRES A MÉDICAMENTS

M. Liorat fait un appel à MM. les armateurs en sollicitant la fourniture de leurs coffres à médicaments.

La composition en est faite avec des produits garantis purs et conforme à la circulaire ministérielle qui en donne la nomenclature.

Toutes les dispositions ont été prises pour en faire la livraison immédiate et éviter une perte de temps.

Les Produits sortent exclusivement de la Pharmacie Centrale de France garantis par elle, la seule ayant obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1889.

**Préparation scrupuleuse
des ordonnances de MM. les Médecins.**

**EMPLOI EXCLUSIF
DE PRODUITS GARANTIS CHIMIQUEMENT PURS,**

Préparation selon le Codex

**Service irréprochable conforme à celui des meilleures
Pharmacies de France.**

PRIX MODÉRÉS.